



IN MEMORIAM

L'Alliance a appris le décès de monsieur Denis Grenon, président de l'Alliance des professeurs et professeurs de Montréal de 1988 à 1991. Il a succédé à madame Lorraine Pagé. Il a été une figure marquante de l'histoire syndicale enseignante à Montréal, ayant occupé des fonctions de premier plan au sein du syndicat durant les années 1980 et 1990. Au cours de son mandat, il a traversé une période de fortes turbulences socio-économiques et de renouvellement des conventions collectives. Il a aussi participé à la création du premier colloque de l'Alliance.

Au nom de l'Alliance et aux côtés de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), il a aussi défendu à l'Assemblée nationale plusieurs mémoires cruciaux portant sur l'aménagement du temps de travail, les conditions d'enseignement et le financement des écoles montréalaises.

Nos condoléances à ses anciens collègues et à sa famille.

RALLUMONS NOTRE FLAMME

Sans faire de mauvais jeux de mots liés aux nombreux incendies dans plusieurs pays, qui ont malheureusement privé plusieurs familles de leur propriété, il est temps de se départir du maillot de bain pour se remettre au boulot. J'espère que vous avez pu profiter de ces belles vacances chaudes et ensoleillées pour retrouver l'énergie nécessaire afin d'affronter la prochaine année qui s'annonce assez chargée.

CONSULTATION SUR LA RÉTENTION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Mercredi dernier, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a dévoilé les résultats d'une vaste consultation menée auprès de 2400 enseignantes et enseignants afin de mieux comprendre ce qui les incite à demeurer dans la profession et de mesurer leur niveau de satisfaction à l'égard de ces différents éléments.

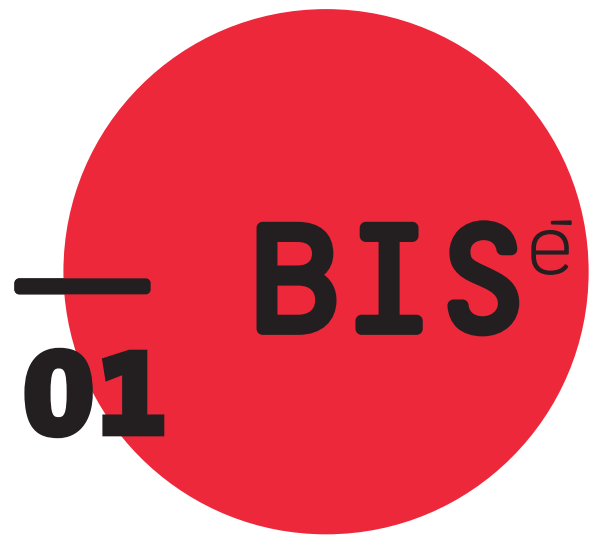
Malgré l'indéniable attachement à la profession, les résultats font ressortir une satisfaction mitigée à l'égard de plusieurs conditions essentielles à l'exercice du métier. La charge de travail, notamment, dépasse largement le cadre de l'école et empiète sur la vie personnelle. Plusieurs enseignantes et enseignants rapportent des répercussions concrètes sur leur équilibre de vie, leur santé et leur famille.

Le constat est limpide : si la passion d'enseigner et le lien avec les élèves demeurent des facteurs importants de motivation, les conditions d'exercice du métier amènent plusieurs enseignantes et enseignants à remettre en question leur avenir dans la profession, malgré leur formation et leur expérience. Ainsi, 16 % des personnes répondantes ne pensaient probablement pas rester dans la profession ou ne le savaient pas au moment de répondre au questionnaire. C'est énorme, particulièrement dans un contexte de pénurie de personnel enseignant !

Je reviendrai plus tard sur les résultats détaillés concernant les enseignante-s du Centre de services scolaire de Montréal, qui représentaient 33 % pour des personnes répondantes.

CAMPAGNE ÉLECTORALE

Dans ce contexte, la campagne Réparons l'école publique et les trois chantiers proposés sont plus que pertinents. Réparer l'école publique n'est plus une option, c'est une urgence politique. Or, selon un récent sondage Léger sur les enjeux qui influencent le plus le choix de vote des Québécoises et Québécois, l'éducation semble malheureusement trop loin dans les priorités des électrices et des électeurs. Elle se situe bien derrière la santé, le coût de la vie et le logement, à égalité avec la gestion des



finances publiques. Alors que l'éducation devrait être au cœur de notre projet de société et constituer un véritable pilier d'égalité des chances, elle est aujourd'hui mise à rude épreuve. C'est un constat préoccupant.

À quelques mois des prochaines élections provinciales, le message est évident : l'éducation doit redevenir une priorité nationale, et ce, bien au-delà des engagements électoraux. Les partis politiques auront-ils le courage de placer l'école publique au cœur de leur programme ? Une fois au pouvoir, le prochain gouvernement sera-t-il prêt à prendre des décisions structurantes, notamment en revoyant le financement accordé au secteur privé et en réinvestissant davantage dans le réseau public ?

La plateforme de la FAE montre pourtant que des solutions existent. En identifiant des revenus qui pourraient être récupérés et des marges de manœuvre budgétaires, elle évalue à 4,6 milliards de dollars les sommes qui pourraient être investies en éducation. Ce n'est donc pas une question de moyens, mais bien de choix politiques et de volonté.

Avant même la préparation de notre cahier de demandes, qui s'amorcera dès cet automne en vue des prochaines négociations, nous devons maintenant nous mobiliser pour faire pression sur les partis politiques et leurs candidate-s. Il faut s'attaquer aux causes qui fragilisent la rétention du personnel enseignant : alléger réellement la tâche, assurer une composition des classes qui tient compte des besoins des élèves, améliorer l'accès aux services professionnels pour les élèves en difficulté et renforcer le soutien offert par les directions d'établissement. Notre rapport de force est réel ; utilisons-le ensemble !



Sur ce, je vous souhaite une bonne rentrée scolaire !

Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente



AOÛT ET SEPTEMBRE

LES POINTS EN GRAS DOIVENT ÊTRE MIS À L'ORDRE DU JOUR EN ASSEMBLÉE SYNDICALE. **DÉMARCHE CONSENSUELLE** POINT DE CONSULTATION À ÉLABORER AVEC LA PARTICIPATION DES PROFS

CHAQUE MOIS **OU** CHAQUE RENCONTRE

CPEPE

- Déterminer le **contenu des journées pédagogiques** (voir les savoirs essentiels propres à chaque secteur pour les détails de détermination du contenu).
- De façon périodique : discuter des **rencontres entre parents et profs.**
- De façon occasionnelle : valider les **modalités d'application des nouvelles méthodes pédagogiques.**
- De façon occasionnelle : discuter de **l'utilisation de l'ordinateur dans la tâche d'enseignement.**
- Se prononcer sur la **ventilation des budgets alloués à la vie pédagogique et à l'enseignement.**
- De façon périodique : procéder à des ajustements aux **normes et modalités d'évaluation.**

CLP

- S'assurer que toutes les demandes de perfectionnement sont acheminées au CLP.
- Recevoir et étudier les demandes de perfectionnement.
- Répondre aux enseignantes et enseignants ayant formulé une demande de perfectionnement.
- Appliquer les quotas de remboursement prévus par le CPPE dans le document des ONP.

ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- **Prendre connaissance de l'ordre du jour de l'APD du mois et visionner la vidéo préparatoire. Consulter les collègues au besoin.**
- **Transmettre aux collègues les informations obtenues lors des dernières APD.**
- Animer, structurer et organiser la vie syndicale de l'établissement.
- Organiser et convoquer les assemblées syndicales d'établissement et faire la gestion des débats pour la prise de décisions en assemblée.
- Communiquer de manière générale l'information syndicale.
- Maintenir des liens étroits avec les comités conventionnés (CPEPE, CLP, CÉ, CEEREHDAA) pour former une équipe syndicale solide.
- Aller vers les enseignantes et enseignants en début de carrière et à statut précaire, afin de prendre contact et présenter le rôle des membres de l'équipe des personnes déléguées.

AOÛT et SEPTEMBRE

CPEPE

- **Élire les représentantes et représentants du comité.**
- Établir les procédures de fonctionnement du comité, incluant le calendrier des rencontres.
- Nommer les représentantes et les représentants au Comité-école EREHDAA (FGJ seulement).
- Informer la direction **des modalités de participation aux objets de la LIP** telles que votées dans la Politique locale de consultation.
- Déterminer, si ce n'est déjà fait, **le temps reconnu à la tâche pour les activités professionnelles autres que les cours et leçons.**
- Recevoir les modalités et objets des rencontres professionnelles de la part de la direction.
- Établir **l'organisation des rencontres entre parents et profs** (FGJ seulement).
- Élaborer **le système de surveillance** ainsi que les modalités de libération de surveillances au primaire en vertu de l'annexe LIV.
- Établir **le système de remplacement d'urgence** (FGJ seulement).
- Déterminer **les modalités de l'opération Portes ouvertes.**
- Se prononcer sur la **procédure à suivre lors d'absences du travail.**
- Se positionner sur **l'utilisation des TIC dans la tâche d'enseignement.**

EHDAA

- **Élire les représentantes et représentants du comité (FGJ seulement).**
- Établir les procédures de fonctionnement du comité, incluant le calendrier des rencontres.
- Assister au dépôt et à la présentation par la direction de la liste précise des services offerts à l'école avec, pour chacun des services :
 - description des mandats ;
 - nombre de postes et de jours de présence à l'école.
- **Informar les enseignantes et enseignants des mandats du comité.**
- **Présenter la liste des services de l'école remise par la direction.**
- **Présenter le formulaire d'accès aux services à l'ensemble du personnel enseignant** (formulaire disponible [sur le site Web de l'Alliance](#) et sur Adagio).
- Assister au dépôt et à la présentation par la direction du portrait ventilé des élèves à risque et HDAA.
- Déposer aux enseignantes et enseignants le portrait ventilé des élèves à risque et HDAA.
- Au besoin, réviser les recommandations sur l'organisation des services formulées en fin d'année. (Avoir en main les recommandations de l'année précédente. Tenir compte du portrait réel des élèves à risque et HDAA au 30 septembre.)
- Remettre à la direction **des recommandations révisées et adoptées en Assemblée syndicale des enseignantes et des enseignants de l'établissement** sur l'organisation des services, le cas échéant.



LES POINTS EN GRAS DOIVENT ÊTRE MIS À L'ORDRE DU JOUR EN ASSEMBLÉE SYNDICALE.

AOÛT et SEPTEMBRE

CLP

- **Élire les représentantes et représentants du comité.**
- Recevoir et étudier les demandes de perfectionnement.
- Faire la collecte des besoins en matière de perfectionnement auprès des enseignantes et enseignants de l'établissement.
- Analyser les résultats de la collecte de besoins.
- Établir les priorités du milieu en matière de perfectionnement à partir des résultats de la collecte de besoins

CÉ

- Vérifier la volonté des autres membres de personnel de soutien et professionnel d'élire des représentantes ou représentants.
- **Élire les représentantes et représentants (avant le 30 septembre, à la FGJ), y compris pour occuper les postes laissés vacants par les autres membres de personnel.**
- Élire des substituts (avant le 30 septembre, à la FGJ) en nombre suffisant pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance ou en cas de démission.

ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- **Élire les représentantes et représentants.**
- **Répartir les différentes tâches dans l'équipe (voir le document des savoirs essentiels sur l'équipe syndicale).**
- **Rédiger ou mettre à jour la Politique locale de consultation et la faire adopter.**
- **Présenter le calendrier des formations syndicales de l'Alliance.**
- Bâtir ou mettre à jour la liste de courriels personnels pour les envois syndicaux, notamment en y ajoutant les membres à statut précaire.
- Organiser une première rencontre de coordination réunissant toutes et tous les membres de comités conventionnés.
- Recevoir les tâches (horaires) avant le 15 octobre. Une copie des tâches doit être affichée au babillard de l'établissement.
- Transmettre les tâches (horaires) de toutes et tous les profs de l'établissement à l'Alliance.

FORMATION DE L'ÉQUIPE SYNDICALE

L'Alliance vous encourage à vous doter d'une équipe syndicale forte. Il est important que chaque école soit représentée par une ou des personnes déléguées pour ainsi assurer un réseau de communication efficace. Il est également essentiel d'élire les membres au sein de tous les comités de l'équipe syndicale (CPEPE, CÉ, CLP et CEEREHDAA).

Vous êtes invité-e-s à tenir une réunion syndicale et à procéder, dès aujourd'hui, à l'élection de vos représentantes et représentants. Il est aussi primordial d'adopter votre Politique locale de consultation (voir la nouvelle vidéo et le document des savoirs essentiels à ce sujet) afin de bien baliser les mécanismes de concertation entre les personnes déléguées, les membres du CPEPE, du CÉ, du CLP et du CEEREHDAA. Bien entendu, tout le personnel de l'Alliance sera disponible pour former et accompagner tout au long de l'année les collègues qui s'impliqueront, pour la première fois ou non, dans ces rôles essentiels à la protection de notre autonomie professionnelle.

Une fois l'élection faite, le formulaire de nomination doit impérativement être rempli directement sur le site de l'Alliance, dans la section Formulaires de la Boîte à outils. Le formulaire unique, simple d'utilisation, doit être rempli par une seule personne. Cette dernière sera le contact, au cas où nous devrions demander des précisions.

Pour l'élection des personnes déléguées, vous pouvez soit remplir le formulaire en ligne, soit celui qui sera livré dans les établissements cette semaine. **Il est primordial de remplir rapidement ces formulaires. Ils nous permettent d'envoyer aux membres de l'équipe syndicale les informations importantes à leur travail, et ce, tout au long de l'année.**

Pour mieux connaître le rôle des membres de l'équipe syndicale, consultez le document des savoirs essentiels sur l'équipe syndicale. N'hésitez surtout pas à **contacter la ou le membre du Conseil d'administration responsable de l'animation syndicale de votre établissement**. Cette personne peut aller à

votre rencontre pour vous accompagner dans le processus d'élection de votre équipe syndicale. Pour ce faire, remplissez le formulaire de demande de visite d'établissement. Nous sommes là pour vous !

• **Marie Contant, vice-présidente**
Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière



Le 9 septembre prochain, l'APD élira une ou un membre pour occuper le poste de 6^e vice-présidence au Conseil d'administration de l'Alliance. Seules les personnes déléguées présentes à l'assemblée pourront se prononcer. Dépêchez-vous à former votre équipe syndicale !

• **Le Comité d'élection**



ÉDUCATION DES ADULTES

RAPPEL DES DEUX PREMIÈRES
ASSEMBLÉES DE L'ANNÉE 2026-2027

ASSEMBLÉE DU MOIS D'AOÛT 2026

L'Alliance rappelle que la deuxième séance de la première assemblée de placement de l'année 2026-2027 **se termine ce soir à 23 h 59 — du 21 août (18 h) au 24 août (23 h 59)**. Cette séance est ouverte à toutes les enseignantes et tous les enseignants des différentes listes de priorité d'emploi. Vous pouvez faire autant de choix de postes parmi ceux qui sont disponibles dans votre ou vos spécialités.

DEUXIÈME ASSEMBLÉE DE L'ANNÉE 2026-2027

La deuxième assemblée (septembre) se déroulera **du mercredi 26 août (0 h 01) au jeudi 27 août (23 h 59)**.

Nous vous rappelons qu'il n'y aura qu'une seule séance pour les assemblées de septembre, décembre et janvier. Tous les postes seront affichés dans la même séance. Vous devrez donc faire vos choix en considérant vos possibilités de désistement afin d'obtenir un poste de 20 heures par semaine et également choisir des postes de moins de 20 heures par semaine lors de chacune des assemblées afin de vous assurer d'en obtenir un. Les postes laissés vacants à la **suite d'un désistement seront affichés à la séance d'affectation par internet (SAI) régulière suivant l'assemblée de placement.**

NOTE 1 : Pour ces deux assemblées, l'accès à SAI est possible de l'étranger, puisqu'elles se situent avant le début de l'année scolaire 2026-2027.

NOTE 2 :

- Lors des assemblées de placement de septembre, décembre et janvier, le désistement d'un poste de moins de 20 heures par semaine en vue d'obtenir un poste de 20 heures par semaine sera possible, sans égard à l'assemblée de placement (août, septembre ou décembre) où le poste a été obtenu.
- Les règles d'affectation demeurent les mêmes. Par conséquent, vous pourrez choisir et obtenir dans le respect de vos priorités d'emploi (listes confondues) un poste de 20 heures par semaine dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

a) Vous n'avez aucune affectation au moment où vous postulez sur SAI;

OU

b) vous n'aurez aucune affectation à compter du 2 septembre 2026;

OU

c) vous avez obtenu **un poste de moins de 20 heures par semaine à « l'assemblée d'août » (SAI du 18 août au 19 août ou SAI 21 au 24 août 2026)** et vous souhaitez vous en désister afin d'obtenir un poste de 20 heures par semaine, et ce, peu importe sa durée (date de fin du poste).

NOTE 3 : Si vous choisissez un poste ou une combinaison de postes dans votre élargissement de champ (maximum 22 heures par semaine et nombre total de 800 heures pour l'année scolaire), assurez-vous que le nombre total d'heures du ou des postes que vous pouvez obtenir dans

votre champ d'origine (poste et combinaison de postes) est moins élevé que le nombre total d'heures que vous pouvez obtenir avec le ou les postes de votre élargissement de champ. Dans le cas contraire, le CSSDM ne pourra pas vous attribuer ce ou ces postes, en vertu de l'article 11-2.09 section 9 3 d) de la *Convention collective locale*. Nous vous conseillons de consulter la section jumelage de la formation générale des adultes du *Guide d'utilisation — version enseignante* disponible dans la documentation du nouveau site SAI, sous l'onglet *Guide d'utilisation* afin de choisir le bon type de jumelage pour vos choix de postes.

NOTE 4 : En cas de doute sur votre admissibilité à obtenir un tel poste, **mieux vaut postuler si vous le convoitez.** Lors de l'affectation, le CSSDM devra s'assurer du respect des dispositions de la *Convention collective locale* pour l'octroi des postes. Toutefois, et sous réserve des possibilités de désistement pour l'obtention d'un poste de 20 heures par semaine aux assemblées de décembre et janvier, vous ne pourrez pas vous désister d'un poste que vous avez choisi lors d'une assemblée précédente; vous devrez l'assumer si on vous l'octroie. Assurez-vous de vérifier vos choix avant la fin de chacune des séances.

NOTE 5 : Si vous souhaitez compléter votre tâche (poste dans votre champ d'origine) avec un poste de votre élargissement de champ, conformément à la clause 11-2.09 section 9 3 e) de la *Convention collective locale*, vous devrez faire parvenir un courriel à madame Leïla Nouali à l'adresse suivante : noualile@cscdm.qc.ca afin de l'informer du ou des postes que vous souhaitez obtenir pour ce faire. Veuillez mettre l'Alliance en copie conforme. Après avoir attribué les postes aux enseignantes et enseignants des listes de priorité et de rappel, le CSSDM attribuera, le cas échéant, les compléments de tâche selon l'ordre d'inscription sur les listes de priorité et de rappel confondues.

NOTE 6 : Vous n'êtes pas limité-e dans le nombre de postes pour lesquels vous pouvez poser votre candidature. Vous pouvez faire autant de choix de postes parmi ceux qui sont disponibles dans votre ou vos spécialités. Afin de maximiser vos chances d'obtenir un poste, le nombre de postes choisis devrait être au moins équivalent au rang que vous occupez sur la liste confondue. Vous devez également faire tous les jumelages possibles si plusieurs postes peuvent être jumelés. Il n'est pas suffisant d'indiquer que vous souhaitez obtenir un jumelage de postes formé d'un poste de X heures avec un poste de Y heures. Vous devez faire les jumelages pour chacun d'eux.

NOTE 7 : Le temps de déplacement entre les deux centres et la période de repas de 60 minutes sont considérés pour l'octroi des postes jumelés lorsque des périodes d'enseignement sont prévues dans les deux centres le même jour.

Pour plus de détails sur le fonctionnement des assemblées de placement, veuillez consulter le [guide sur les assemblées de placement à l'EDA](#).



● Chantal Forcier, conseillère

RETOUR SUR LE CFN

En juin dernier, deux rencontres du Conseil fédératif de négociation (CFN) de la FAE ont eu lieu. Le CFN est l'instance nationale qui traite des enjeux liés à la négociation nationale. Il regroupe les neuf syndicats affiliés, l'association de personnes retraitées et le Comité exécutif de la FAE.

CONJONCTURE

La délégation du CFN a assisté à une présentation de la conjoncture et plus précisément des conséquences qu'aura la nouvelle Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale, notamment dans les secteurs publics et parapublics (PL100). Rappelons que les conventions collectives locales, telles qu'on les connaît, cesseront de s'appliquer à la signature de la prochaine *Entente nationale*. Les éléments contenus dans les diverses conventions collectives locales des syndicats affiliés seront donc négociés au niveau national et des arrangements locaux seront possibles. Ce changement majeur teintera grandement la prochaine négociation nationale. Rappelons aussi que la Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out a été adoptée et qu'elle vient aussi changer considérablement les règles du jeu.

COMITÉ DE NÉGOCIATION ET PORTE-PAROLLES

Lors de ces réunions, le CFN a approuvé la composition du comité de négociation nationale 2028. Celui-ci sera composé de Daniel Gauthier,

vice-président à la négociation nationale à la FAE, Marika Tremblay et Caroline Jay, conseillères syndicales à la FAE ainsi que les enseignantes et l'enseignant suivantes : Karine Germain, enseignante au secondaire, du Syndicat de l'enseignement de la région de Québec, Claude Tardif, enseignante spécialiste au primaire, du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais et Martin Lauzon, enseignant au secondaire du Syndicat des Basses-Laurentides. Les deux porte-paroles seront Marika Tremblay et Martin Lauzon. Monsieur Lauzon a été vice-président aux relations de travail de la FAE de 2013 à 2016. Pendant ce mandat, il a participé à la négociation de 2015. Il est retourné à l'enseignement depuis 2016, tout en continuant de s'impliquer de diverses façons à la FAE, notamment comme présidence de débats.

Dans le prochain *BIS*, vous découvrirez les détails du processus de consultation des membres qui servira à bâtir nos demandes syndicales. Notre objectif est clair : que le plus grand nombre de membres se sentent concernés et prennent part à chaque étape de la prochaine négociation nationale. Nous sommes déjà à pied d'œuvre pour y arriver.



C'EST VOTRE NÉGO, C'EST VOTRE VOIX. CE SONT VOTRE AVENIR ET VOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — SÉANCES D'AFFECTATION MIXTE ET ÉLARGIE POUR 2026-2027 PERSONNEL ENSEIGNANT RÉGULIER À STATUT PARTICULIER (E2), PERSONNEL ENSEIGNANT DE LA LISTE DE PRIORITÉ ET DE TOUS LES BASSINS



Une séance d'affectation « mixte et élargie » pour l'année scolaire 2026-2027 se tiendra par séance d'affectation par internet (SAI), **du lundi 24 août (16 h) au mardi 25 août (16 h)**. L'entrée en fonction des enseignantes et enseignants pour cette séance est fixée au jeudi 27 août.

Par la suite, il y aura une autre séance d'affectation « mixte et élargie » **du lundi 31 août (16 h) au mercredi 2 septembre (9 h)**. L'entrée en fonction des enseignantes et enseignants pour cette séance est fixée au mardi 8 septembre.



Veuillez consulter le babillard du site SAI pour connaître tous les détails au sujet de ces séances.

● Leslie Lemberger, conseillère



FORMATION SYNDICALE LA TÂCHE

Enseignantes et enseignants de tous les secteurs, cette formation s'adresse à vous afin de vous permettre de mieux comprendre les différents pans de la tâche. Il est essentiel de comprendre tous les aspects de votre horaire pour éviter les pièges et vous assurer que tout est conforme à la convention. Mieux vaut bien vous informer !

Ces sessions adaptées pour chacun des secteurs se tiendront **le mardi 15 septembre 2026 de**

17 h 30 à 19 h 30 en vidéoconférence Zoom, avec libération syndicale pour les secteurs EDA et FP. Les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 4 septembre 2026**, en utilisant ce [formulaire](#).

Pour de plus amples renseignements, contacter Melissa Hernandez par courriel : formation@alliancedesprofs.qc.ca



● Patrick Trottier, vice-président

SOULIGNONS LA RENTRÉE ENSEMBLE !

LANCEMENT DE L'ANNÉE SYNDICALE

L'Alliance vous convie **le vendredi 4 septembre 2026 dès 16 h**, au Livart (3980, rue Saint-Denis), à quelques pas de la station de métro Sherbrooke. Ce sera l'occasion de nous retrouver entre collègues pour lancer la prochaine année syndicale.

L'activité est gratuite et s'adresse à tous les membres de l'Alliance ! Bouchées, boissons et musique seront au rendez-vous dans la cour intérieure et la galerie d'art contemporain.

Nous vous encourageons à être accompagné-e-s de membres de votre établissement ou d'un autre établissement du CSSDM, pour qu'elles et ils aient un premier contact avec leur syndicat, dans une ambiance festive !

Le nombre de places étant limité, vous devrez obligatoirement vous inscrire en remplissant ce [formulaire](#). Ne manquez pas l'événement !

Au plaisir de vous y voir !

● Marie Contant, vice-présidente
Éric Girard, vice-président



SÉMINAIRE DE PRÉPARATION À LA RETRAITE



L'Alliance vous rappelle que la programmation des séminaires de la retraite organisés par l'Association des

personnes retraitées de la Fédération autonome de l'enseignement (APRFAE) pour 2026-2027 est connue depuis juin dernier. Les membres des neuf syndicats affiliés à la FAE qui souhaitent prendre leur retraite d'ici le 30 juin 2028 ou qui sont actuellement dans le programme de retraite progressive sont admissibles pour participer à ces séances d'information. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en remplissant le formulaire disponible au aprfae.ca entre le 25 juin et le 4 octobre 2026.

Pour l'année scolaire 2026-2027, les séminaires de préparation à la retraite de l'APRFAE se dérouleront entre le 14 novembre 2026 et le 23 mars 2027. Ces séminaires sont présentés sous la forme d'un **forfait comprenant 3 webinaires obligatoires**. La plateforme Zoom ou Teams sera utilisée et le nombre de places est limité à 45 participantes et participants (les personnes conjointes sont invitées à se joindre à la séance sur le même appareil que la ou le membre inscrit(e)). Vous devez **obligatoirement** participer aux 3 séances du tronc commun (*Régimes de retraite, Finances à la retraite et Assurances à la retraite*), il ne sera pas possible de s'inscrire seulement à un ou deux volets.

Les volets *Finances* et *Assurances à la retraite* seront traités au cours de séances d'une durée de 90 minutes chacune, alors que le volet *Régimes de retraite (RREGOP/RRQ)* sera vu lors d'une séance de 3 h 30. Pour ce volet, il est recommandé d'avoir en main son état de participation du RREGOP. Vous pouvez remplir le formulaire 008 — *Demande d'état de participation (Retraite Québec)* pour en obtenir un exemplaire plus récent.

Les séances virtuelles se tiendront de la façon suivante selon les dates choisies.

Le samedi de 8 h 30 à midi : *Régimes de retraite (RREGOP et RRQ)* — présentation sur la plateforme Teams.

Le lundi de 18 h à 19 h 30 : *Finances à la retraite* — présentation sur plateforme Zoom ;

Le mercredi de 18 h à 19 h 30 : *Assurances (maladie et vie) à la retraite* — présentation sur la plateforme Zoom.

Le nombre de participantes et participants étant limité, nous vous invitons à vous inscrire le plus rapidement possible, mais **au plus tard le dimanche 4 octobre 2026**. L'Alliance est fière d'encourager la participation des membres au programme de préparation à la retraite offert par l'APRFAE en payant la totalité des frais de 90 \$ pour l'inscription par membre accepté. L'APRFAE exige que les inscriptions soient autorisées par chaque syndicat affilié avant d'être officielles. Au cours de la première semaine de novembre, les participantes et participants dont l'inscription a été approuvée par l'Alliance recevront une confirmation par courriel. Si vous ne recevez pas de courriel, il faudra nous contacter.

IMPORTANT : il n'y aura **pas d'autres périodes d'inscription**. Lorsque tous les séminaires seront complets, vous pourrez alors vous inscrire sur la liste d'attente.

POLITIQUE D'ANNULATION DE L'APRFAE

À la suite de l'approbation finale de la liste par les syndicats affiliés, il ne sera plus possible d'annuler une inscription. Les personnes qui omettront d'assister à une séance ne pourront pas y assister en différé, puisqu'aucun enregistrement ne sera conservé.

Les personnes admises recevront par courriel une invitation pour chacun des volets et la documentation prévue pour chacun d'eux **24 heures avant le début de chaque séance d'information**.



Éric Girard, vice-président
Isabelle Staniulis, conseillère

DÉFI DES PERSONNES ALLIÉES



L'Alliance est fière de révéler le nom des gagnants du Défi des personnes alliées, une initiative menée chaque année en mai par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) en amont de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie (17 mai). Elle invite les membres du milieu scolaire à démontrer concrètement leur appui à la diversité sexuelle et de genre et à s'afficher comme personnes alliées de la communauté LGBTQ2S+.

En haut, **Catherine Dubois-Théberge**, centre Sainte-Croix. Au centre, **Katia Pinto** et **Antoine Grenier**, école Louis-Joseph-Papineau. En bas, **Valérie Barsalou**, école Léonard-de-Vinci.

BRAVO !

Photos : Courtoisie

JOURNÉES COMMUNAUTAIRES DE LA FIERTÉ



Des membres des syndicats affiliés et de l'APRFAE étaient présent-e-s au kiosque de la FAE lors des deux journées communautaires de la Fierté afin de faire connaître les constats inquiétants du chercheur Francis Dupuis-Déry concernant la hausse des propos et des actes homophobes, transphobes et misogynes dans les écoles du Québec.

Toutes et tous devraient prendre connaissance de cette recherche. Non seulement dresse-t-elle un portrait complet de la situation, mais elle propose également des pistes d'action concrètes. [La recherche est disponible ici.](#)

Durant cette semaine de la Fierté, nous avons également été témoins d'un nombre élevé de drapeaux arc-en-ciel arrachés devant des édifices gouvernementaux ou communautaires qui les avaient installés en signe de soutien.

Les reculs sont indéniables et inacceptables. Il faut agir !

